

LA RÉPUBLIQUE ET LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

mardi 14 août 2018, par [jbouffand](#)

Comment le système républicain s'adapte-t-il aux mutations de la société française ?

La République et la question ouvrière : le Front Populaire (1936)

- Un système républicain qui se base à l'origine sur le monde paysan et les classes moyennes, et qui se défie du monde ouvrier, dont l'image reste marquée par l'épisode de la Commune de Paris (1871). Réciproquement, l'écrasement de la Commune par la République, puis la répression souvent violente des grèves ouvrières du début du XXe siècle, ne permet pas aux ouvriers de se reconnaître dans le système républicain.
- Des progrès sociaux limités et accordés au compte-goutte par la IIIe République.
- Le contexte économique et social des années 30 : la Dépression des années 30.
- Le Front Populaire : une alliance politique où les partis marxistes (PCF et SFIO) jouent un rôle dominant et dont le programme propose des avancées sociales majeures : 40h, congés payés, hausses de salaires, contrats collectifs.
- Comprendre la signification et l'originalité des grèves de 1936.
- Connaître les limites du Front Populaire : brièveté de son action, remise en cause momentanée de ses mesures par les gouvernements suivants.
- Le ralliement de tous les partis de gauche au système républicain incarne cependant l'intégration du monde ouvrier à la République.

La République, les religions et la laïcité depuis les années 1880

- Les relations entre la République et l'Eglise catholique sont dès le départ envenimées par le souvenir de la Révolution française et de la déchristianisation. Chacune des deux définit rapidement l'autre comme son adversaire.
- Les deux institutions sont cependant liées par le Concordat de 1801.
- République et Eglise catholique s'affrontent lors de plusieurs crises (question scolaire, affaire Dreyfus,...) qui culminent avec la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) et de la crise des Inventaires qui suit.
- Le principe de la laïcité de l'Etat et des institutions qui en dépendent s'imposent peu à peu en France, mais doit s'adapter aux mutations de la pratique religieuse de la deuxième moitié du XXe siècle : diversification du paysage religieux, changements du rapport entre les individus et les autorités religieuses,...

Concordat

Accord signé entre un Etat et le Saint-Siège. A l'intérieur de l'Etat en question, le concordat règle les relations entre l'Eglise catholique et le pouvoir politique (statut de la religion, nomination et rémunération des prêtres et des évêques, etc).

Front Populaire

L'expression désigne dans les années 30 des alliances politiques de partis de gauche dont le but est de lutter contre la montée de l'extrême-droite. En France, le Front Populaire se compose du Parti communiste (PCF), de la SFIO (parti socialiste) et du parti radical. Il est créé à la suite de la manifestation du 6 février 1934, assimilée par les partis de gauche à une tentative de coup d'Etat des ligues d'extrême-droite.

Laïcité

Dans la vie politique française, la laïcité désigne la neutralité et l'indépendance de l'Etat et de ses institutions vis à vis de toute religion. Elle se résume par les deux premiers articles de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 :

« Article 1
La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...].

Article 2
La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

La place des femmes dans la vie politique et sociale au XXe siècle

- Une place politiquement et socialement inférieure pour les femmes en France avant la Deuxième guerre mondiale.
- Une conquête tardive des droits politiques (1944), qui ne s'accompagne pas immédiatement d'une égalité de statut avec les hommes.
- Les combats du féminisme dans les années 60 et 70.
- La question de la parité dans la vie politique et économique à la fin du XXe siècle.